

# Aide-soignant

## ORGANISATION

En journée – 1an et demi / 2 ans. A raison de +/- 20 heures par semaine.

1<sup>ère</sup> année :

- Rentrée en septembre à ECEPS Mont-sur-Marchienne – 2 ans
- Rentrée en décembre l'implantation de Fontaine-l'Evêque – 1 an et demi

2<sup>e</sup> année :

En septembre à ECEPS Mont-sur-Marchienne uniquement – 1 an

## FINALITÉS PARTICULIÈRES

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'aide-soignant en collectivités et à domicile, à savoir :

- assister l'infirmier et travailler sous son contrôle dans le cadre des activités coordonnées d'une équipe structurée ;
- aider à maintenir et/ou rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toute personne ayant des problèmes de santé au sens large.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Etre en possession au minimum certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D) ou présenter un test d'admission en français.

## TITRE DÉLIVRÉ A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'aide-soignant correspondant au certificat de qualification « aide-soignant » délivré à l'issue de la 7<sup>e</sup> professionnelle « aide-soignant » subdivision services aux personnes, par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

## DEBOUCHÉS

- services et institutions hospitaliers,
- maisons de repos agréées,
- maisons de repos et de soins agréées,
- maisons de soins psychiatriques agréées,
- centres de soins de jour agréés,
- centres de court séjour agréés,
- institutions qui constituent le domicile ou la résidence,
- secteur des soins à domicile...

# ORGANIGRAMME DE LA FORMATION

